

Les restrictions levées au Luxembourg et dans les pays frontaliers

D'un pays à l'autre, les mesures face à l'épidémie de la Covid-19 changent. Voici un point sur la situation. Où en est-on pour la vaccination ? Quels sont les commerces ouverts ?

Publié par [Chrystelle Thevenot](#) le 11/01/2021 | 2.255 vues

💬 1 commentaire

11 PARTAGES



A partir de lundi 11 janvier 2021, de nouvelles mesures entrent en vigueur au **Luxembourg**.

Le couvre-feu de 23h à 6h est maintenu. Les écoles, les commerces non-essentiels, les salles de sport, les piscines, les cinémas, les musées et les théâtres sont désormais ouverts. Il est à noter que certaines salles de sport ont communiqué sur les réseaux sociaux informant les clients qu'elles ne pourront pas rouvrir comme CK Fitness, Pain World, Vitaly-Fit, Just move et Factory 4...

Le nombre d'invités chez soi limité à deux et la consommation d'alcool interdite sur la voie publique sont toujours en vigueur.

La fermeture des restaurants et des bars est toujours d'actualité.

Vaccination au Luxembourg : environ 1 200 personnes vaccinées. Pour rappel, le Luxembourg a commandé un million de doses pour ses 630 000 résidents ainsi que pour tous les frontaliers actifs.

Allemagne : confinement partiel

L'Allemagne peine à endiguer la pandémie. Elle a prolongé et renforcé un confinement partiel jusqu'au 31 janvier 2021 et incite les citoyens à réduire encore davantage leurs contacts.

Les écoles comme la plupart des magasins non alimentaires, les bars, restaurants, équipements culturels, sportifs et de loisirs sont fermés jusqu'à fin janvier.

Lire [Covid-19 : L'Allemagne va prolonger ses restrictions](#)

Vaccination en Allemagne : L'Allemagne vaccine en moyenne 35 000 personnes par jour du lundi au dimanche.

En Belgique : les autos-écoles ouvrent

Outre la réouverture lundi 11 janvier 2021 des auto-écoles, les mesures restrictives restent donc en place en Belgique comme la limitation des voyages ou la bulle sociale restreinte.

Tous les lieux sportifs et culturels sont fermés. Le port du masque est obligatoire dans les lieux et rues fréquentées. Les crèches et les écoles sont ouvertes.

Mais le **télétravail est obligatoire**, les rassemblements de plus de quatre personnes en extérieur sont interdits. Il est interdit de recevoir à domicile plus d'une personne. Des mesures de couvre-feu sont en vigueur jusqu'au 15 janvier 2021, mais elles diffèrent selon les Régions (22 h ou minuit, jusqu'à 5 h ou 6 h).

Lire [Télétravail : les contrôles peuvent se faire sur la base de dénonciations](#)

Vaccination en Belgique : L'objectif est de 70% de la population belge vaccinée contre le Covid-19. Cela permettrait d'atteindre l'immunité collective. Elle devrait être atteinte à la fin de l'été. 9 millions de Belges pourraient déjà être immunisés contre le nouveau coronavirus dans le courant du mois de septembre.

En France : couvre-feu accentué

Alors que le nombre de contaminations repart légèrement à la hausse, la France a décidé de prolonger la plupart des restrictions déjà en place au moins jusqu'à la fin du mois de janvier 2021.

Lire [Covid-19 : La France maintient les restrictions](#)